Le Nord

ADMINISTRATION
LILLE, 15, rue d'Angleterre, LILLE

BUREAU D'ANNONCES
1, rue des Sept-Agaches, Grand'Place

CONDITIONS

Par la poste. Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs
Départem. non-limitrop. et Etrang.	port en sus

PUBLICITÉ

Annonces	la ligne 0,60
Réclames	— 0,75
Faits-divers	— 1,50
Chronique locale	— 4,00

TEMPÉRATURE

Lille, le 27 juin.

Minimum, nuit, abrité	12°6
Minimum, nuit, découvert	11°6
Surface du sol, 9 h. du matin	16°6
A 1 mètre de profondeur	15°0
De l'air à l'ombre	15°6
Maximum, jour, à l'ombre	21°6
Maximum, jour, au soleil	26°1

Etat hygrométrique (9 h. m.) — / °/°
Etat du ciel : Très nuageux.
Direction du vent : N.

Baromètre. — Le 27 juin (2 h. du matin) la pression est de 775 m/m. Le 26 juin (2 heures du matin) la pression est de ...

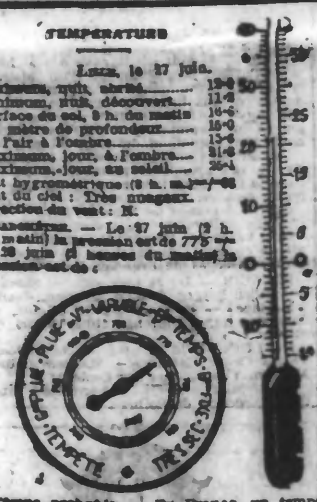

Temps probable. — En France, un temps frais et chaud est encore probable.

Un médecin anticlérical

Nos lecteurs suivent avec intérêt le compte-rendu que nous publions des délibérations des médecins praticiens, réunis en Congrès à Lille.

Nous n'avons pas à intervenir dans l'examen des questions traitées par les intéressés.

Mais nous avons le droit de signaler la manifestation d'un « médecin anticlérical », qui, sous cette signature pleine d'esprit, a publié dans le Procès un article d'une monumentale inconscience.

Tout le monde devine quel est ce praticien de la médecine anticléricale : c'est un politicien, plus gros au physique que grand au moral, ancien élève de la Catho, qu'il a quittée au cours de ses études parce que, peu intelligent, il sentait bien que le piston ne lui serait pas inutile pour décrocher la clientèle [illegible]

Cet ancien nourrisson du clergé, comme tant d'autres arrivistes, s'est tourné contre ses bienfaiteurs. Il mange du curé : et c'est sa seconde manière de vivre aux dépens des curés.

Choyé par la Loge et protégé par le Préfet, ce gros homme s'est fait nommer médecin « laïque et obligatoire » de tous les malades secourus par l'assistance gratuite dans sa commune et les communes environnantes. Il est aussi le médecin non moins obligatoire de tous les pauvres petits fonctionnaires du district.

Il a ainsi une nombreuse clientèle forcée. C'est à peu près sa seule clientèle, du reste, et elle s'étend sur un rayon si vaste que ses confrères doivent le remplacer en bien des cas, car il est d'un déplacement laborieux.

Donc, ce gros Monsieur, grassement pourvu de prébendes, a vu avec terreur qu'un vent de liberté souffle sur le Congrès des Praticiens. Cet homme, qui vit de la médecine obligatoire, refuse avec énergie aux malades pauvres le droit de choisir leur médecin comme les malades riches.

Les malheureux ne seront soignés que par les praticiens bien vus de la Loge et de la Préfecture : voilà le vœu de ce philanthrope, dont la charité, bien ordonnée, commence par lui-même.

Ce n'est pas pour les indigents malades, c'est pour lui que l'Assistance gratuite a été instituée par la loi.

Ce qui n'empêche pas, d'ailleurs, notre gros prébendé qui émarge à tant de bureaux de bienfaisance, de se déclarer — en période électorale — grand démocrate, dévoué aux humbles et amant passionné de la Liberté.

Et pour défendre son fromage-monopole, le Monsieur met lourdement les pieds dans le plat.

Voici son premier raisonnement :

Les médecins sortis de la Catho sont des malins. « Ramifiés dans tous les syndicats de France, où ils occupent la plupart des fonctions de présidents, vice-présidents ou membres des bureaux, ils ont réussi à faire accepter leurs propres idées partout. »

D'autre part, « les médecins républicains » sont de « bonnes bêtes » (Aimable pour des confrères, le monopoleur !). « Ils se sont laissés (sic) entraîner par leurs malins confrères ».

Conclusion : « La liberté pour les indigents, de choisir leur médecin est juste », mais il ne faut pas « sous prétexte de justice » que « les médecins républicains » se laissent déposséder de leurs fonctions publiques (accordées par la faveur préfectorale) pour les voir entre les mains des docteurs cléricaux qui les auront roulés ».

Donc, périsse la justice, périsse la liberté pour les malades pauvres ! Il faut imposer à ceux-ci de « bonnes bêtes » de médecins.

C'est bon assez pour eux !

Et notre loustand a un second argument :

Si on laisse, dit-il, aux malades indigents la liberté de choisir leur médecin, « leur liberté sera compromise » !

C'est fort, n'est-ce pas ? C'est pourtant bien simple. M. X... ou Mme Y... exerceront une pression sur tel malade assisté par eux pour qu'il s'adresse au médecin clérical.

Et alors, pour épargner à quelques pauvres cette pression problématique qui leur ferait prendre un médecin qu'ils n'aiment pas, il faut imposer à tous, par une pression officielle et sans réplique, un médecin obligatoire.

Voilà le second raisonnement de notre prébendé : pour que la liberté de quelques-uns ne soit pas violée, refusons à tous la liberté.

Imposons à tous les pauvres diables le médecin choisi par le préfet. Comme cela, ils ne seront pas tentés d'en prendre un autre. Donc ils seront libres !...

Et c'est pour produire ces arguments énormes et ineptes que ce « médecin anticlérical » a voulu transporter sur le terrain politique une question qui préoccupe ses collègues exclusivement placés sur le terrain professionnel.

Il y a une tribune au Congrès. Mais notre homme, dont la langue est aussi épaisse que le cerveau, a préféré une autre tribune : celle d'un journal, sachant que là, du moins, il pourrait placer ses inepties sans qu'on lui rie au nez. C'était sage, mais il eût agi plus sagement encore en renfermant sa nullité dans un complet silence.

DEM.

ÉCHOS

LES FEUILLES NEUTRES

Dans son dernier Mandement de Carême sur la Presse, Mgr Delamaire mettait ses diocésains en garde contre certains journaux, illustrés ou pas, qui se donnent une couleur neutre, et jouissent ainsi de l'aveugle confiance des familles.

Certaines de ces publications font des efforts visibles pour justifier cette confiance et y réussissent à peu près. Mais elles sont bien rares, et il leur arrive parfois de broncher.

C'est ainsi qu'une feuille illustrée qui a une certaine vogue et qui s'intitule « Nos loisirs », publiait récemment un article où elle s'efforçait de justifier et même de préconiser la limitation volontaire de la natalité.

Preuve nouvelle que les parents chrétiens ne doivent jamais donner de confiance et à l'aveuglette aucune lecture à leurs enfants. Il ne faut point, sous prétexte qu'une publication est neutre, se dispenser de tout contrôle. Par ce temps de sophistications savantes on doit exercer une surveillance étroite sur tous les aliments de l'esprit comme sur ceux du corps.

LES RÉSERVISTES DU DEUXIÈME BAN MANŒUVRENT SEULS

Dans tous nos camps d'instruction se déroulent, en ce moment, des manœuvres de réservistes. On sait que le premier ban des réservistes va renforcer et compléter les régiments d'active. Le second ban forme, au contraire, des régiments nouveaux, entièrement et seulement composés de réservistes, avec ses cadres d'officiers et de sous-officiers réservistes plus les officiers d'active déjà désignés dès le temps de paix pour ce service.

Pour la première fois, cette année, on a constitué ces régiments et on les fait manœuvrer comme cela se passerait lors de la mobilisation, sans le concours de l'active, sans marches préparatoires et avec départ pour le terrain de manœuvres le lendemain de l'arrivée au corps des hommes.

Dans les milieux militaires, on se déclare très satisfait de l'entrain et de l'endurance qu'ont montrés, ces jours-ci, nos troupiers de seconde ligne.

Ces manœuvres vont continuer toute l'année, au fur et à mesure des convocations successives : entre autres, il y en aura une sur le terrain du camp de Sissonnes, du 26 juin au 6 juillet : elle sera dirigée par le lieutenant-colonel Coste, chef de la section technique de l'infanterie au ministère de la Guerre, qui aura sous ses ordres à peu près 2.000 hommes, formant le second ban du 120e d'infanterie, c'est-à-dire le 320e, puisque ces nouveaux régiments prennent le numéro du régiment actif précédé du nombre 200.

LE PAIN DU SOLDAT

En vertu d'un ordre confidentiel adressé il y a quelques jours par le sous-secrétaire d'Etat de la Guerre aux généraux commandants de corps d'armée, des prélèvements de farines destinées à la fabrication du pain de troupe ont eu lieu la nuit dernière dans toute la France.

Les sous-intendants militaires se sont présentés à l'improviste chez les boulangers, au moment où ceux-ci commençaient la fabrication de leur pain et ont pris des échantillons de la farine utilisée.

D'autre part, des prélèvements ont été faits également hier chez divers entrepreneurs de mouture.

Tous les échantillons prélevés vont être envoyés aux fins d'analyse, aux laboratoires compétents.

Cette opération, qui a pour but de vérifier la qualité des farines, constitue une des premières applications du nouveau règlement sur la répression des fraudes dans l'armée.

FORMATION D'UN MOTOCYCLE-CLUB DU NORD DE LA FRANCE

La nouvelle qu'un Motocycle-Club Régional allait prendre sa place aux côtés du Nord-Touriste, de l'Automobile-Club du Nord et de l'Aéro-Club du Nord a reçu le meilleur accueil. De toute la région des motocyclistes ont envoyé leur adhésion en principe.

Le nouveau Club offre de nombreux avantages : Assurance contre les accidents survenant à eux-mêmes ou à des tiers, réductions chez les fournisseurs, etc., organisation des promenades des excursions en groupe.

Tous les motocyclistes se feront un devoir de communiquer leurs nom et adresse au secrétariat du Nord-Touriste, contour Saint-Martin, 11, à Roubaix, qui les convoquera à la réunion constitutive qui pourra avoir lieu le mois prochain.

AÉROSTATION

L'Emulation aérostatique du Nord continue avec succès ses ascensions et les amateurs de tourisme aérien font appel fréquemment à l'habileté de ses pilotes.

Le ballon Emulation VI, piloté par M. Ch. Crombez, accompagné de MM. Van Esland et de Crayencourt, quittait le parc aérostatique de Saint-André le samedi 20 juin, à 9 h. du matin. Poussé par un vent de Nord-Est il passe Lens, Pas-en-Artois et arrive bientôt en vue de la baie de la Somme. La direction devient alors subitement Nord-Sud ce qui permet aux aéronautes de continuer leur voyage pour atterrir en forêt à Vieux-Rouen-sur-Bresle (Seine-Inférieure) à 1 h. 20. Altitude maximum 3.000 mètres.

Le lundi 22 juin, le ballon Emulation VII, de 500 mètres cubes, parti d'Arras, à 8 h. du soir, ayant à bord MM. Charles Crombez, pilote et Baron, se dirige vers le Sud, les aéronautes, profitant de la bonne direction et de l'excellent équilibre, continuent leur voyage durant toute la nuit, passent la Somme à 10 heures, et se retrouvent le lendemain, vers 3 h., sur les bords de l'Oise, suivent son cours jusqu'à Pontoise, traversent la Seine pour atterrir près de St-Germain-en-Laye, au Nord de Versailles, à 4 h. du matin. Altitude maximum 500 mètres.

ARCHITECTE DES COMMUNES

Par arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 22 juin 1908 et vu l'avis de la Commission départementale des bâtiments civils, M. Ernest Willoqueaux, de Fives-lez-Lille, est admis au nombre des architectes des communes et des établissements publics du département du Nord.

SERVICE DES MINES

M. Eugène Fenzy, ingénieur attaché à la résidence de Valenciennes, au sous-arrondissement minéralogique de Douai, est autorisé à accepter les fonctions de sous-directeur de la station d'essais et du poste central de sauvetage de Liévin. —

M. Fenzy sera considéré comme étant en service détaché.

La Croix du Nord insère les Annonces légales et judiciaires de MM. les Officiers ministériels. Elle serait reconnaissante aux Lecteurs et Amis qui voudraient bien lui confier ces insertions.

Bureau des annonces de la « Croix du Nord » 1, Rue des Sept-Agaches (Grand-Place), Lille.

Vingt-cinq ans de prêtrise

Nous lisons dans le Bulletin de l'Archiconfrérie de Notre-Dame de la Treille :

« C'est une pieuse coutume établie chez nous, pour les prêtres d'une même ordination sacerdotale, de se réunir, un quart de siècle après leur prêtrise, au pied des saintes autels, pour se retremper dans la grâce divine qui leur a été conférée par l'imposition des mains. Ils étaient 39, en 1883, les nouveaux élus de Jésus, le prêtre éternel ; sept d'entre eux ont été rappelés à Dieu. Les autres se disposent à venir à Notre-Dame de la Treille le lundi, 6 juillet, pour la célébration de leur jubilé sacerdotal. Le Saint-Sacrifice sera célébré à dix heures et demie par M. le chanoine Lamérand, directeur des Œuvres Eucharistiques, et M. Mott prononcera le discours de circonstance.

Nous invitons nos pieux lecteurs à demander avec nous, à notre chère Madone, de combler de ses grâces de choix les vénérés jubilaires du diocèse de Cambrai. »

Voici les noms :

MM.

Le chanoine Lamérand, directeur des Œuvres Eucharistiques, à Kain (B).
Boesuyt, aumônier à Lille.
Costenoble, curé à Pecquin.
Cousin, prêtre à Marquette.
Couvez, curé à Vred.
Debeyer, curé à St-Pol-sur-Mer.
Debril, curé à Bryas-Cheure.
Declerck, curé à La Crèche.
Deganquier, aumônier à Armentières.
Delanghe, curé à Houplines (St-Charles.)
Delporte curé à Camphin-en-Pévèle.
Demory, curé à Rœulx.
Dhalluin, curé à Mardyck.
Grandsart, curé à Pont-sur-Sambre.
Hasbrouck, professeur à Hazebrouck.
Leblercq, curé à Aubry.
Leduc, curé à Bauvin.
Lefebvre, curé à Roubaix (Saint-Jean-Baptiste).
Lemoine, directeur à Roubaix.
Parsy, aumônier à Valenciennes.
Vandy, aumônier à Blandain (B).
Willebois, curé à Houplines (Sainte-Anastasie.)
Bailleul, curé à Fontaine-au-B.
Bekemans, prêtre à Bruges (B).
Bricoux, curé à Fenain.
Buzin, curé à Rombies.
Delcourt, pro-curé à Rumegies.
Dumortier, curé à Salomé.
Guidé, curé à Bellignies.
Lahousse, aumônier à Nice.
Laurent, curé à Marpent.
Leclercq, curé à Thun-Saint-Amand.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

A **LILLE**, de **M. Pierre Peet**, membre du Tiers-Ordre, fraternité Saint-Antoine, décédé à Saint-Omer, muni des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise.

Les funérailles auront lieu lundi 29 juin, à dix heures, en l'église Saint-Martin, d'où son corps sera conduit au cimetière du Sud. Assemblée mortuaire rue de Turenne, 87.

Une messe demandée par le Tiers-Ordre sera célébrée dimanche 5 juillet, à 7 heures, en l'église Saint-Martin.

A **VALENCIENNES**, de **M. Pierre Souffiet**, bijoutier-horloger, pieusement décédé vendredi soir, à l'âge de 66 ans. Ses funérailles auront lieu lundi, à neuf heures et demie du matin, en l'église Notre-Dame du Saint-Cordon.

Les Dames du Comité des Ecoles libres et les Enfants de Marie de la paroisse du Sacré-Cœur, à **LILLE**, feront chanter un obit au maître-autel de cette église, le mardi 30 juin, à neuf heures, pour le repos de l'âme de **Mlle Germaine-Rose Lambin**, enfant de Marie de la paroisse du Sacré-Cœur, à Lille, institutrice à l'Ecole Maternelle de la rue des Stations, décédée le 13 juin, dans sa vingt-cinquième année, munie des sacrements.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

Hier samedi 27, à 11 heures et demie, en l'église de **LA MADELEINE-LEZ-LILLE**, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis, a eu lieu le mariage de **M. Emile Choquet** et de **Mlle Adèle Desrumeaux**, secrétaire de la L. P. D. F.

Le consentement des époux a été reçu par M. l'abbé Gransart, vice-doyen, curé d'Escaudain, qui a prononcé une très délicate et très éloquente allocution.

Durant la messe que célébrait M. le curé de la paroisse, l'on a entendu avec plaisir M. Vandenvegaete, dans « La Bénédiction nuptiale » de Henri Defves, et l' « O Salutaris » de Samuel Rousseau ; et M. Monial, violoncelliste.

L'orgue était tenu par M. Maurice Dominique, organiste de la paroisse Saint-Etienne à Lille, qui exécuta « La Marche nuptiale » de Mendelssohn et « Le Grand Chœur » de Guilmant.

Université catholique

FACULTÉ DES LETTRES

MM. les abbés Allaert, Droulers, Vaton et Vanmalleghem viennent d'être reçus à la licence devant les Facultés de Nancy et de Rennes.

Les ÉLECTIONS CONTESTÉES devant le Conseil de Préfecture

Au cours de l'audience du 26 juin, concernant les protestations discutées le 23 juin, le Conseil a pris les décisions suivantes :

Valenciennes. — La protestation de MM. Delespaul et Degruise est rejetée.

Gravelines. — Il est donné acte à M. Dubos-Vandame de son désistement.

Douai. — Premier tour : il est ordonné une mesure d'instruction à l'effet de rechercher dans quelles conditions s'est effectué le dépouillement du scrutin.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Chez les maçons. — L'Union des Syndicats de Roubaix communique aux journaux une note où elle déclare que tous les syndicats adhérents aideront financièrement les maçons en grève jusqu'à la fin du conflit.

De leur côté, les maçons, ceux du moins qui restent à Roubaix, — car un bon nombre sont allés travailler ailleurs, — ont voté hier des ordres du jour actionnant la continuation de la grève.

Les rentrées continuent à être très peu nombreuses.

A ARLEUX

La grève des verriers. — Samedi matin, une entrevue devait avoir lieu à la sous-préfecture de Douai entre les délégués grévistes et M. de Boone, administrateur de la verrerie.

M. de Boone, actuellement à Paris, ayant téléphoné qu'il était indisposé, cette entrevue a été ajournée.

Les ouvriers grévistes n'ont pas encore repris le travail ; ils se montrent très calmes.

LA BANDE POLLET

LE SORT DES CONDAMNÉS

Que vont devenir les quatre bandits que la Cour d'assises de Saint-Omer vient de condamner à mort ?

Paieront-ils leur dette à la société, ou verront-ils leur peine commuée par la clémence présidentielle ?

Il serait difficile de se prononcer.

Sans doute, le gouvernement a déposé il y a quelques mois sur le bureau de la Chambre une proposition qui tend à abolir la peine de mort, et, par déférence pour le ministère, le Président de la République gracie depuis lors tous les criminels. Mais la Commission de réforme judiciaire, à qui le projet du gouvernement a été renvoyé, s'est prononcée pour le maintien de la peine de mort, et la Chambre elle-même, malgré les efforts du citoyen Dejeante qui demandait l'ajournement, a décidé que la discussion du projet viendrait le vendredi 3 juillet, en tête de l'ordre du jour. On peut prévoir qu'elle votera le maintien de la peine capitale, en supprimant toutefois la publicité des exécutions.

Dans ce cas, la bande Pollet n'aurait plus qu'à compter sur la clémence de Fallières !

Les bandits, d'ailleurs, ne paraissent guère soucieux de l'avenir. En vraies brutes, ils ont passé une nuit très calme, et comme ils sont à présent soumis au régime plus doux des condamnés à mort, tout semble leur sourire... Combien de temps cela durera-t-il ?

LILLE

Le Dimanche à Lille

IIIe dimanche après la Pentecôte. — Solennité du Sacré-Cœur.

POUR LES VOYAGEURS

A Saint-Maurice, première messe à cinq heures.

A Sainte-Catherine, au Sacré-Cœur, à Notre-Dame de Consolation (Vauban), à Saint-Maurice-des-Champs, dernière messe à onze heures et demie.

A Saint-Pierre-Saint-Paul, dernière messe à onze heures quarante.

Dans les autres églises, dernière messe à midi.

Eglise Saint-Maurice. — A 4 h. de l'après-midi, procession de réparation.

Eglise Saint-Pierre-Saint-Paul. — A 11 h. 50, messe en musique.

Fêtes de Lille. — A 8 h., salves d'artillerie; — de 6 à 7 h., concours de pinsons; — à 10 h., boulevard des Ecoles, revue des sociétés.

A 2 h. 1/2, régates internationales, canal de la Haute-Deûle.

A la même heure, concours et marche de vélos et machines fleuries, défilé devant les jurys; rue du Vieux-Faubourg, place Saint-André, place Antoine Tacq; — à cinq heures, place de la Nouvelle-Aventure, concert par les fanfares cyclistes et défilé.

De 9 à 11 h. du soir, concerts Grand'Place et place de la République; illuminations rue Inkermann, place de la République et place Richebé.

Courses de lévriers. — A 2 h., Hippodrome du Bois de la Deûle.

Congrès des praticiens. — Dernière journée.

Palais-Rameau. — A 4 h., en matinée, Association Symphonique des Concerts d'Eté (9e concert de l'abonnement).

Jeu de balle. — A 3 h., boulevard des Ecoles, concours libre entre joueurs lillois.

Kermesse. — Quartier Saint-Etienne.

Hippodrome. — Royal Vio.

CONGRÈS DES PRATICIENS

Troisième Journée

LIBRE CHOIX DU MÉDECIN POUR LES ASSISTÉS

Beaucoup de monde à la séance du matin, pour l'importante question du libre choix du médecin. Le docteur Lemière, de la Faculté Catholique de Médecine, dans un rapport très documenté, expose les raisons qui militent en faveur de cette réforme. La discussion s'engage très serrée ; elle dévie même d'une façon bien inopportune sur le terrain religieux, et M. le docteur Le Fur se voit forcé de réfuter une imputation lancée inconsidérément à l'adresse de l'Association Médicale Française. Incidemment, on demande la suppression des médecins vaccinateurs.

On vote enfin, dans leur ensemble, les conclusions du rapporteur, émettant le vœu que tous les médecins soient admis à traiter les malades de l'Assistance publique. On demande que les praticiens multiplient les démarches auprès des sénateurs, députés, conseillers généraux, maires, pour faire aboutir le projet. On adopte en pratique le système vosgien, avec des modifications concernant le tarif chirurgical, les indemnités de déplacement, les visites d'urgence, etc.

LIBRE CHOIX POUR LES MUTUALISTES

La question du libre choix pour les mutualistes ne soulève pas d'objections. Les conclusions du docteur Bolliot sont adoptées, sauf quelques changements de détail.

LIBRE CHOIX POUR LES BLESSÉS DU TRAVAIL

La lutte devient plus vive lorsqu'il s'agit du libre choix pour les accidentés du travail. M. Divancresse fait un long exposé de la question ; mais la discussion doit se borner, en raison de l'heure. On décide qu'elle sera continuée à la séance de l'après-midi.

LE DÉJEUNER AU PALAIS RAMEAU

Les congressistes se rendent alors au Palais Rameau, où un déjeuner leur est offert par la « Prévoyance Médicale ». La gaieté la plus franche a régné pendant tout le repas, au cours duquel un certain nombre de toasts ont été portés par les organisateurs.

LIBRE CHOIX POUR LES BLESSÉS DU TRAVAIL

A la séance de l'après-midi, ouverte à deux heures et demie, la discussion reprend sur la question des blessés du travail. On proteste contre les contrats forfaitaires ; on critique vigoureusement les abus d'hospitalisation... Finalement, l'assemblée, après des incursions sur le terrain politique et des assauts parfois véhéments, adopte l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès émet le vœu qu'aucune collectivité industrielle, philanthropique, politico-sociale ou commerciale ne soit autorisée à créer des services pour les blessés du travail, cette organisation devant revenir au corps médical, sous le contrôle des responsables.

L'EXPERTISE CONTRADICTOIRE

Après une suspension d'un quart d'heure, on aborde la question de l'expertise contradictoire. Après délibération, le Congrès est d'avis qu'elle ne doit avoir lieu qu'en cas de faute lourde du médecin. L'inculpé sera d'ailleurs assisté d'un confrère agréé par lui et qui sera contradictoirement entendu.

Chemin faisant, la discussion a dévié sur l'affaire Weber, sur les conclusions des médecins de Châteauroux et sur le sans-gêne des experts officiels.

L'ORGANISATION MÉDICALE GÉNÉRALE

Le docteur Coppens présente alors son rapport sur l'organisation du corps médical au point de vue de son action sur les collectivités publiques. Il préconise la formation de syndicats dans toutes les villes, dans tous les cantons, et le groupement général en fédérations rattachées à une organisation centrale.

Le docteur Tussau propose l'affiliation directe des isolés à l'Association générale des syndicats. Le docteur Aubert proteste contre cette motion, qu'il juge avec raison dangereuse. Les conclusions du rapporteur sont intégralement adoptées.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Le docteur Jayle entre dans des considérations fort intéressantes et très documentées à propos de l'impôt sur le revenu.

Il démontre qu'il ferait peser de lourdes charges sur le corps médical français, qu'il accablerait beaucoup plus que toutes les autres professions. Ses conclusions, légèrement modifiées, d'accord avec le docteur Wicart, sont les suivantes :

« Le Congrès, au nom des 9.743 médecins qu'il représente, émet le vœu que l'impôt soit basé sur les charges de famille et sur le montant des revenus ; qu'il porte plus sur le capital que sur le travail ; qu'il ne touche que le revenu net, défalcation faite de tous frais généraux ; que la déclaration au fisc ne soit pas détaillée, pour sauvegarder le secret professionnel, ou même qu'elle soit facultative. »

Le docteur Barbameau envisage la question à un point de vue un peu différent, celui des exemptions et celui des dégrèvements. Il recommande une action énergique auprès des pouvoirs publics et propose de l'exercer région par région.

LA DÉCLARATION DES MALADIES CONTAGIEUSES

On entame alors la question de la déclaration des maladies contagieuses. Le docteur D'Hardiviller, professeur à l'Ecole

---

FEUILLETON 14

SŒUR GUENOLÉ

Par Kenavo

CHAPITRE X

Tout en regagnant la demeure ancestrale, après le déjeuner à Kervran, Jean se composait une sorte de vaudeville dont il était le héros : « Le fiancé malheureux ou le maire du village ». Il se voyait ceint, malgré lui, de l'écharpe municipale, prononçant un discours au comice agricole ou légalisant les unions légitimes de ses administrés. Etait-ce là le silence et la paix qu'il était venu demander à la solitude de Coatfaut ?

Cependant, comme dans un vrai vaudeville, chaque scène devait concourir au dénouement fatal et, comme les acteurs, Jean se voyait forcé d'entrer dans son rôle, en personnage réel.

Qu'il le voulût ou non, par ce fait seul qu'il habitait le plus beau château de la commune et qu'il en était le plus riche propriétaire, Penmarc'h en devenait le principal personnage. Il devait attirer la sympathie des uns, la jalousie des autres, contribuant l'une et l'autre à établir sa notabilité.

Jean avait gagné l'affection de ses cousins de Saint-Yvan. Après Robert, son petit-fils, Mme du Rosmeur ne voyait rien comme son filleul de Penmarc'h. Elle se faisait un orgueilleux plaisir de le présenter chaque jour au recteur de Keramel. Mais Jean, effrayé par le complot politique que tramait sa famille contre lui, ne prenait que rarement le chemin du Rosmeur ou de Kervran.

La générosité et la bienveillance du châtelain de Coatfaut lui attiraient la sympathie des humbles et créaient autour de lui, et à son insu, une sphère d'influence dont s'inquiétait l'usinier de Kerbarzic.

Les pauvres avaient appris le chemin de Coatfaut, et ce n'étaient pas quelques croûtons de pain sec qu'ils rapportaient dans leurs besaces. Il y avait un jour par semaine où l'on donnait de l'argent, et il n'était pas rare qu'une pièce blanche remplaçât les gros sous, lorsque les mendiants croisaient le châtelain dans l'avenue.

Les paysans aimaient le Monsieur pas fier qui leur offrait une place dans son dog-cart pour les conduire à la ville. Dans une de ses promenades à cheval, Jean avait aperçu les cheminées de l'usine ; il avait demandé à ce sujet quelques renseignements à Tual, puis ne s'en souciait pas davantage. Que lui importait le sieur Ploch et Cie. Mais l'usinier, lui, ne traitait pas avec la même indifférence le seigneur de Coatfaut. Il le haïssait comme un dangereux rival.

Lamelin, en rusé compère, comptait les atouts du jeune gentilhomme et ceux de l'usinier, et, dans l'incertitude du résultat final, se maintenait dans les bonnes grâces des deux. Il espérait avoir la clientèle du château, et les deux barriques de vin vendues à M. de Penmarc'h expliquaient les saluts obséquieux dont il l'honorait.

Jean s'ennuyait toujours à Coatfaut et, n'eût été certain point d'amour-propre qui l'y retenait, au moins pour quelque temps encore, il eût repris de belle heure le rapide de Paris. Que diraient ses amis du Cercle en le voyant revenir si promptement à la vie parisienne ?... René de Lormont n'avait-il point parié un panier de Clicquot que l'inconsolable serait de retour avant la Noël ?

Jean songeait à partir pour quelque pays lointain sans laisser son adresse, à se faire explorateur : mais les fatigues et les soucis entrevus le faisaient reculer. Un jour, il écrivit à son ami Verlac une lettre, la première qu'il écrivait depuis son arrivée à Coatfaut. La lettre était si pressante que Verlac arrivait par retour de poste. Il espérait trouver au château une de ces brillantes villégiatures automnales où les chasses, avec meutes et piqueurs, occupent les journées ; les réceptions élégantes, les soirées déjà longues.

Verlac se lassa vite des courses cynégétiques dans les landes piquantes, en compagnie d'Alban ; des escalades des talus, hauts comme des forteresses ; des lunchs dans les auberges avec du mauvais cidre et du lard fumé. Au bout d'une semaine, il se fit envoyer par un ami complaisant un télégramme : l'annonce de la mort d'une tante imaginaire. Ce douloureux événement l'appelait en Languedoc ; inutile de dire qu'il s'arrêta tout simplement à Paris.

Penmarc'h songeait lui aussi à la fuite. Trois mois de séjour à Coatfaut lui semblaient un deuil suffisant à ses amours défuntes. Il pouvait, sans manquer à ce qu'il appelait les convenances du cœur, s'en aller vers Nice où le carnaval agiterait bientôt les bruyants grelots de la folie. Il pousserait une pointe artistique jusqu'à Florence, et reviendrait vers Pâques à Paris.

Ces heureuses perspectives lui rendirent sa gaieté. Il revit volontiers ses cousins et sa marraine, décidé à leur échapper avant peu. Il trouvait un certain charme à ses derniers jours passés à la campagne avec l'espoir prochain de la délivrance. Une seule chose lui causait quelque ennui : c'était d'annoncer la nouvelle à Mme du Rosmeur. Il projeta d'éviter la corvée en écrivant, à la veille du départ, une lettre d'excuse prétextant le rappel à Paris pour affaire urgente ; mais tout détour répugnait à sa nature honnête.

— J'irai demain déjeuner chez ma tante et je lui dirai tout simplement la chose : je ne suis plus un enfant que l'on tient en lisières.

Le lendemain en effet, Mme du Rosmeur eut l'heur de voir son neveu et le chagrin d'apprendre son départ. Jean lui en fit l'aveu après le déjeuner. La marquise, profondément peinée de ce qu'elle appelait une désertion, se mit à le sermonner en quatre points. Elle en était au premier, quand le valet de chambre annonça le recteur de Keramel.

Jean jeta un regard circulaire cherchant une porte pour s'évader : sa tante n'allait-elle point appeler le bon abbé à la rescousse pour le chapitrer ? De son fin coup d'œil, le prêtre avait surpris le mouvement de retraite du jeune homme :

— Excusez-moi, madame la marquise, j'arrive en importun à l'heure du café.

— Et vous allez en prendre une tasse avec nous, Jean, aie la complaisance de servir monsieur le recteur. — Mon neveu de Penmarc'h dont je vous ai si souvent parlé.

— Je n'avais pas encore l'honneur de connaître monsieur de Penmarc'h : depuis longtemps je me propose de faire une visite à Coatfaut.

— Monsieur l'abbé, dit Jean qui se repentait de sa propre négligence envers son recteur, le devoir d'une visite m'incombait tout d'abord.

— Suivant les usages du monde, peut-être, dit le prêtre en souriant ; suivant les maximes évangéliques, c'est au pasteur à courir au devant de ses ouailles. Or j'ai le plaisir de vous compter au nombre de mes paroissiens.

— Pas pour longtemps, monsieur l'abbé ; j'annonçais précisément à ma tante mon prochain départ.

— Je le regrette profondément. J'espérais que vous nous apportiez le puissant renfort de votre influence et de votre dévouement. Pourquoi nous quitter ? Il y a tant à faire ; nous aurions tant besoin de vous !...

Jean se sentit gêné par cette simple demande à laquelle il ne trouvait aucune réponse valable. A ce prêtre encore jeune, dont toute la vie prêchait la plénitude du devoir, pouvait-il, sans éprouver quelque honte de lui-même, alléguer un vain prétexte d'ennui ou un futile besoin de plaisir.

La nouvelle du départ de Jean se répandit dans le pays aussi vite que celle de son arrivée. Les pauvres, voulant profiter des derniers jours d'aumône, accoururent plus souvent au château ; les fermiers regrettaient la présence du maître, plus coulant en affaires que Durand le régisseur.

Un matin, Pierre Talhouarn, le fermier de Lanbruck, se présenta au château. C'était un vieillard portant droit sa taille que n'avait point courbée le labeur quotidien de la terre. Des cheveux gris et bouclés encadraient son visage soigneusement rasé ; l'intelligence et l'honnêteté se lisaient dans ses yeux profondément enfoncés sous l'arcade sourcilière. Dans son profil, presque ascétique, les traits fortement accentués révélaient l'énergie et la ténacité.

Jean le reçut dans la bibliothèque où les comtes de Penmarc'h avaient coutume de recevoir leurs fermiers.

— Salut, notre maître.

— Bonjour, Talhouarn, dit Jean, en lui tendant la main.

Le paysan regardait les murs et les meubles de la pièce tendus de damas vert.

— Il y a vingt-cinq ans que je suis venu ici ; rien n'est changé, si ce n'est nous, monsieur Jean. Vous étiez alors enfant, moi un homme... aujourd'hui vous voilà un homme... moi, je ne suis plus qu'un vieillard.

— Bien vigoureux encore, mon ami. Je vous voyais hier couper l'ajonc sur les talus des Clos-Louarn : pas une faucille n'en abattait comme la vôtre.

— Le travail c'est notre vie à nous. Le paysan qui ne peut plus labourer, la terre le rappelle et le reprend. C'est une bonne mère, la terre, mais une dure maîtresse aussi ; elle ne veut pas que des êtres inutiles mangent son pain.

(A Suivre)

CHOCOLAT D'AIGUEBELLE
CACAO D'AIGUEBELLE
Dépôt : 74 bis, rue Nationale, LILLE